



Rapport 18.105 - POUR UNE FORMATION OBLIGATOIRE JUSQU'À L'ÂGE DE LA MAJORITÉ AU MOINS

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ce projet de modification de la Constitution est une proposition qui a provoqué un long débat au groupe socialiste ; groupe, je l'annonce d'emblée, divisé sur la proposition actuelle.

Un constat simple tout d'abord : tout change et évolue rapidement depuis quelques années : familles monoparentales de plus en plus nombreuses, conditions de travail durcies, assurances sociales de plus en plus chahutées et restrictives au niveau des allocations et des ressources... bref des changements qui, non seulement demandent de permanentes adaptations, mais sont aussi à l'origine de multiples difficultés pour bon nombre de personnes.

Selon les derniers chiffres cités par le Département, il y avait en 2019 environ 125 jeunes sans solution à la fin de l'année scolaire ; chiffre qui se réduit à 57 en fin d'année civile. L'État, à travers l'OFIJ, l'OCOSP, le SEMO ou les classes de préapprentissage, aide les jeunes, les accompagne, les appuie, leur offre un soutien individualisé, les guide vers un système de formation, en entreprise ou en école. Les professionnels des classes de préapprentissage, de l'OCOSP, de l'OFIJ et du SEMO font un magnifique travail. Notre groupe tient ici à les remercier de leur engagement remarquable et soutenu.

Le groupe socialiste, comme je pense, du moins j'espère, tous les groupes de notre parlement, est extrêmement préoccupé par la situation des jeunes sans solution au sortir de l'école. En 2019, je l'ai déjà dit mais il faut avoir ces chiffres en tête, 125 jeunes étaient dans ce cas à la fin de l'année scolaire et 57 le restaient à la fin de l'année civile. C'est l'équivalent d'à peu près la moitié de notre Parlement. Année après année, cela concerne entre 50 et 60 jeunes ; il faut ajouter que ce chiffre ne comprend pas les élèves qui ont décroché après les classes de préapprentissage ou les semestres de motivation. Tout en sachant qu'il est difficile d'établir des statistiques aussi simplement, je dirais quand même que ce sont plusieurs centaines d'élèves sans solution au bout de quelques années. C'est trop !

La question centrale est donc bien de trouver ce qui peut être mis en place pour maintenir le lien avec ces jeunes, les aider à ouvrir la bonne porte qui les amène à une formation. Les jeunes qui décrochent risquent, plus tard, de se retrouver plus facilement au chômage, à l'aide sociale et face à d'autres difficultés. La formation est un facteur clé, qui évite la précarité et favorise l'insertion, dans la vie tant professionnelle que citoyenne.

Pourquoi notre groupe est-il divisé ? Il ne l'est bien sûr pas sur le constat et sur les moyens à mettre en place par l'État, mais plutôt sur la forme de la proposition actuelle. Pour certains député·e·s socialistes, le projet de modification de la Constitution n'atteint pas son but ; il n'est pas pertinent de modifier la Constitution, mais il est nécessaire de trouver une autre réponse, pour les 5-6 % d'élèves libérables qui sont aujourd'hui sans solution. Un autre point qui éloigne ces député·e·s du projet, c'est l'obligation pour les élèves de suivre une formation ; ils estiment en effet que pour qu'une formation aboutisse, il est essentiel que la ou le jeune soit acteur de sa formation. Il faut donc que les jeunes soient preneurs, décident eux-mêmes ; et l'obligation n'est pas une solution adéquate. Enfin, le coût, estimé par le Conseil d'État à 950'000 francs par année, est élevé et ce montant serait plus utile s'il servait à renforcer les structures existantes, puisque ces structures fonctionnent. Enfin, l'expérience genevoise n'est pas concluante à ce stade, selon certains échos reçus d'enseignants sur place.

Par ailleurs, la minorité des député·e·s socialistes qui soutiennent un changement par rapport à la situation actuelle suivent l'idée qu'il faut aujourd'hui mettre quelque chose d'autre en place pour faire diminuer drastiquement le nombre d'élèves sans solution. Il faut doter l'État de moyens supplémentaires, notamment financiers, pour prévenir, pour suivre et accompagner les jeunes en décrochage scolaire. Le défi consiste bien sûr à mettre en œuvre des prises en charge adaptées à des jeunes non scolaires, qui rencontrent, en dehors de leurs difficultés à l'école, bien souvent des problèmes de santé ou d'intégration familiale, etc.

D'autre part, les député·e·s qui soutiennent un changement rappellent que le projet de modification de la Constitution a évolué depuis les premières discussions en commission. La première mouture proposait une formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Aujourd'hui, la proposition s'est considérablement élargie et porte sur « une forme d'enseignement ou en milieu professionnel, voire exceptionnellement un accompagnement ». Il s'agit donc, et je tiens à le souligner au marqueur rouge, non pas d'un projet d'école obligatoire, mais bien d'une proposition de formations multiples, soit en milieu professionnel, soit sous la forme d'un enseignement qui ne serait pas forcément l'école au sens strict,

soit sous la forme d'un accompagnement. Enfin, l'estimation des coûts fournie par l'État ne prend pas en compte les gains financiers à long terme, car moins de jeunes à l'aide sociale, cela diminue la facture sociale et ce point n'a pas été évalué par le département.

Voilà ! Telles sont nos différentes positions.

À ce stade toutefois et en rédigeant mon intervention, j'ai pris conscience, comme d'autres commissaires, que tous les éléments n'ont pas été traités en commission. Vous me direz que c'est bien tard, je ne peux qu'acquiescer. Je tiens à vous faire état des réflexions qui me poussent, avec d'autres commissaires, à demander un renvoi en commission :

1° La commission a surtout travaillé dans l'idée de modifier l'article constitutionnel. Elle a fait évoluer cet article, puisque, je le rappelle, il n'était question au début que de formation et qu'au final, l'article évoque « une forme d'enseignement ou en milieu professionnel, voire exceptionnellement un accompagnement ». Le DEF met en place de nombreuses structures (et j'insiste sur le travail bien fait de l'OCOSP, de l'OFIJ, du secteur préapprentissage, du SEMO, etc. !), grâce à la conviction et au travail menés par la cheffe du Département. La commission n'aurait-elle pas également dû modifier l'approche d'un changement par rapport à la situation actuelle, non à travers une modification constitutionnelle, mais par une modification de loi, pour assurer les moyens nécessaires à l'État dans son travail de prévention, détection, suivi et accompagnement des jeunes en décrochage scolaire ?

2° Ne faudrait-il pas recevoir une délégation du canton de Genève pour voir ce qui a été entrepris, ce qui a conduit à des échecs et des réussites ? Certains député·e·s nous ont fait part, en séance de groupe, de difficultés entendues de la part d'enseignant·e·s à Genève. Sans aucunement remettre en cause ces témoignages, j'ai pris contact avec quelques camarades genevois, qui m'ont renvoyée au département de l'éducation de Genève. D'après les chiffres de l'observatoire cantonal genevois, le taux de décrochage des moins de 18 ans a baissé (mais effectivement, celui des plus de 18 ans a augmenté). Toutefois à Genève, selon le secrétaire général adjoint, le bilan est positif aujourd'hui. Certains dispositifs ont été adaptés car ne correspondant pas aux besoins et caractéristiques des jeunes en difficulté. Ainsi, par exemple, un dispositif prévoyait des stages de découverte par rotations durant l'année entre les différents centres de formation professionnelle (avec l'obligation de passer par tous les centres, ce qui a posé passablement de problèmes). Le dispositif a ensuite été revu de façon à ce que les jeunes concernés

puissent faire un choix entre les centres professionnels, ce qui a déjà bien amélioré la situation. Il serait donc intéressant d'avoir un retour des réussites et difficultés genevoises.

- 3° La COVID ne va-t-elle pas faire augmenter les élèves sans solution ? Les échos qui dépeignent les élèves du cycle 3 fortement impactés par l'isolement sont nombreux et nous n'avons à ce stade pas de retour sur le nombre d'élèves qui restent sans solution. Le canton ouvrira-t-il assez de classes de préapprentissage ? Quelle assurance avons-nous quant aux moyens mis à disposition pour de l'accompagnement, du soutien, de l'encadrement en juin 21 ?

Voilà, Monsieur le Président, chères et chers collègues, les questions et doutes concernant le classement de ce projet. Le groupe socialiste propose donc un renvoi en commission et je propose une interruption de séance pour que les groupes puissent en discuter.

Pour le groupe socialiste
Corine Bolay Mercier